ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2022

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE

D'INTERVENTION:

Commune de CERENCES (Département de la Manche).

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL : Sous réserve de la délibération du Conseil Municipal sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des

biens dans le délai de 5 ans.

SITUATION DU BIEN:

Parcelles cadastrées section AC 106 et AC 220 d'une contenance totale de 9785 m²

sises 33/35 rue de la Gare sur la commune de CERENCES.

URBANISME:

Application d'un PLU et OAP

Acquisition de deux parcelles - AC 106 et 220 - où est projetée l'implantation d'une

salle des fêtes polyvalente.

PROJET:

En amont, une étude flash sera réalisée pour tester la pertinence et la faisabilité du projet d'équipement public sur le foncier projeté (parcelles cadastrées AC 106 et 220) ainsi que du devenir de la salle des fêtes actuelle et des propriétés riveraines (cette étude flash portera sur les parcelles cadastrées AE 192, 406, 497, 291, 293, 407, 498,

134, 314, 315, 313, 317, 318, et 401).

COMITÉ

D'ENGAGEMENT

24 mars 2022 - Avis favorable

PROPRIÉTAIRE:

AC 106: indivision TESSIER et AC 220: Lis France

ÉVALUATION

DOMANIALE:

Avis des domaines du 21/01/2022

IMPUTATION:

Compte n°924 688 - OPE2022017 - 50 - CERENCES « Projet salle Polyvalente »

Enveloppe projet : 113 017 €

La présente décision emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

L'Adjoint au Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, en charge du pôle "Politiques Publiques"

Fait le 04/04/2022

Signė par Gilles Gal

🖊 Signe et certifie par yousign 🙆

Dominique LEPETIT

0 7 AVR 2022